

Toujours proche de vous !



✉ infos@angiiil.com

☎ 05 61 58 37 37

AIDE A LA DECLARATION 2036 (SCM)

CADRE I : détermination du résultat fiscal

I - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX	BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX et bénéfices non commerciaux « créances - dettes »
	Colonne 1	Colonne 2
1- Dépenses réparties entre les associés		
2- Autres dépenses		
3- Charges payées d'avance		-
4- Fournisseurs et charges à payer		+
5- Dotations aux amortissements		
6- Dotations aux provisions		
7- Pertes		
8- Divers à déduire		
I – Total des charges		
9- Remboursements par les associés		
10- Autres produits		
11- Profits		
12- Divers à réintégrer		
II – Total des produits		
13- Bénéfice fiscal (II - I)		
14- Perte fiscale (I - II)		
15- Montant des plus-values nettes à long terme à 12,8 %		
16- Montant des moins-values nettes à long terme à 12,8 %		

Total des dépenses de la SCM (remboursées ou non par les associés) découlant de l'état détaillé page 3 cadre V.

Sommes fournies par les associés en remboursement des frais de la SCM (hors avances pour financer l'acquisition d'immobilisations et avances de trésorerie)

Se servir uniquement de la colonne 1 puisque votre SCM ne compte que des associé(e)s soumis aux BNC

CADRE II : immobilisations et amortissements

Acquisitions de la SCM mais aussi biens apportés par les associés lors de la constitution de la SCM (cf statuts).

II – IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état de même modèle)							
Nature des immobilisations	Date d'acquisition	Base amortissable	Montant des amortissements antérieurs	Taux d'amortissement	Montant des dotations de l'exercice	En cas de cession en 2021	
						Date de cession	Prix de cession
1	2	3	4	5	6	7	8
Total des amortissements						(1)	

Valeur des immobilisations au moment de leur entrée dans l'actif de la SCM. Le matériel apporté par les associés est à amortir pour sa valeur d'apport (cf statuts)

(1) dont fraction répartie entre les associés à reporter colonne 23 cadre V

(1) dont fraction non répartie entre les associés à reporter ligne 5 cadre 1

Amortissement provisionné et financé par les seuls associés. Cette partie est à reporter ligne 23, cadre V

CADRE III : répartition du résultat entre associés

Pour chaque associé :

1ère ligne : nom, prénom, profession

2é ligne : SIREN et adresse du cabinet

Tous les associés doivent être inscrits, même ceux qui ont cédé leurs parts en cours d'année

III – REPARTITION DU RESULTAT ENTRE ASSOCIES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état annexe de même modèle)

Renseignements concernant les associés Noms, prénoms, profession, SIREN, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 1	Régime fiscal ❶ 2	Nombre de parts 3	Bénéfice ❷ 4	Déficit ❸ 5	Plus-value à long terme 6
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Indiquer le nombre de parts par associé au 31 décembre

Inscrire BNC pour tous les associés

CADRE IV : divers

IV - DIVERS	EFFECTIF DU PERSONNEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (y compris les dirigeants salariés)		
	MONTANT DES APPORTS FAITS AU COURS DE L'EXERCICE.....		

Apports en capital que les associés ont fait pendant l'année, soit lors de la constitution de la société, soit lors d'une augmentation de capital.

CADRE V : état détaillé des dépenses réparties entre les associés

Ordre des associés identique à celui du cadre III

V – ETAT MOYEN DETAILLE DES DEPENSES REPARTIES ENTRE LES ASSOCIES DES SOCIETES CIVILES DE
(si ce cas est insuffisant, joindre un état de même modèle)

Ces dépenses sont à ventiler sur la déclaration professionnelle de chacun des associés

N° d'ordre des associés ❶	Achats (à l'exclusion des matériel et d'outillage)	Frais de personnel		Impôts et taxes			Loyer et charges locatives (baux professionnels)	Location de matériel et de mobilier
		Salaires nets et avantages en nature	Charges sociales sur salaires (parts patronales et ouvrières)	Taxes foncières sur les propriétés bâties	Taxes sur les salaires	Autres impôts		
	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
N° d'ordre des associés ❷	Entretien et réparations	Personnel intérimaire	Matériel et petit outillage (valeur unitaire < 500 € HT)	Chauffage, eau, gaz, électricité	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions	Primes d'assurances	Frais de véhicules	Autres frais de déplacements (voyages)
	9	10	11	12	13	14	15	16
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
N° d'ordre des associés ❸	Frais de réception, de représentation et de congés	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone	Frais d'actes et de contentieux	Cotisations syndicales et professionnelles	Autres frais divers de gestion	Frais financiers	Amortissements (fraction répartie entre les associés)	Total par associé (Total des colonnes 1 à 23)
	17	18	19	20	21	22	23	24
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
MONTANT TOTAL DES DEPENSES REPARTIES ENTRE LES ASSOCIES								

Similaire au total fraction répartie cadre II

Somme que chaque associé doit reporter sur sa 2035

Similaire ligne 1 colonne 1 cadre I